

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 AVRIL 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI DI MEZI 2021 CÙ L'ASSOCIU
"PRÉVOYANCE DES ANCIENS CONSEILLERS GÉNÉRAUX
DE CORSE-DU-SUD"**

**CONVENTION DE MOYENS 2021 AVEC L'ASSOCIATION
"PRÉVOYANCE DES ANCIENS CONSEILLERS GÉNÉRAUX
DE CORSE-DU-SUD"**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée de Corse la convention de moyens alloués à l'association « Prévoyance des anciens conseillers généraux ».

L'article L. 3123-25 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que :

« Les pensions de retraite déjà liquidées et les droits acquis avant le 30 mars 1992 des élus départementaux continuent d'être honorés par les institutions et organismes auprès desquels ils ont été constitués ou auprès desquels ils ont été transférés. Les charges correspondantes sont notamment couvertes, par une subvention d'équilibre versée par les collectivités concernées ».

Les élus mentionnés à l'alinéa précédent, en fonction ou ayant acquis des droits à une pension de retraite avant le 30 mars 1992, peuvent continuer à cotiser à ces institutions et organismes.

L'association susvisée a pour objet d'assurer le versement de pensions de retraite aux anciens conseillers généraux et à leurs ayants droits, en fonction ou ayant acquis des droits à une pension de retraite avant le 30 mars 1992.

Par la convention annexée, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à verser au titre de l'exercice 2021 les pensions de retraite aux anciens conseillers généraux et à leurs ayants droits, en fonction ou ayant acquis des droits à une pension de retraite avant le 30 mars 1992.

L'aide financière de la Collectivité de Corse est fixée à la somme de 63 422 € pour l'exercice 2021, pour le financement des activités, constituant 95,63 % du budget établi par l'association à 66 322 €.

Enfin, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre du présent dispositif ont été inscrits au budget primitif 2021 sur le programme dédié 6111, chapitre 930, fonction 93031, compte 65748.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.